Rapport de la 19ème Session du Comité Permanent d'Administration et des Finances

Seychelles, 11 mai 2022

DISTRIBUTION :
Participants à la Session
Membres de la Commission
Autres États et organisations internationales intéressés
Département des pêches de la FAO
Fonctionnaires régionaux des pêches de la FAO

RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE
CTOI 2022. Rapport de la 19ème Session du Comité Permanent d'Administration et des Finances. 11 mai 2022. *IOTC–2022–SCAF19–R[F]*, 20pp.

Les appellations employées dans cette publication (et ses listes) et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de la Commission des Thons de l'Océan Indien (CTOI) ou de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou de développement des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Ce document est couvert par le droit d'auteur. Le droit de citation est accordé dans un contexte d'études, de recherche, d'informations par la presse, de critique ou de revue. Des passages, tableaux ou diagrammes peuvent être utilisés dans ce contexte tant que la source est citée. De larges extraits de ce document ne peuvent être reproduits sans l'accord écrit préalable du Secrétaire exécutif de la CTOI.

La Commission des Thons de l'Océan Indien a préparé et compilé avec soin les informations et données présentées dans ce document. Néanmoins, la Commission des Thons de l'Océan Indien, ses employés et ses conseillers ne peuvent être tenus responsables de toute perte, dommage, blessure, dépense causés à une personne en conséquence de la consultation ou de l'utilisation des informations et données présentées dans cette publication, dans les limites de la loi.

Contact :

Indian Ocean Tuna Commission
PO Box 1011
Victoria, Mahé, Seychelles
Email: iotc-secretariat@fao.org
Site web : http://www.iotc.org

ACRONYMES

CdA	Comité d'Application de la CTOI
CLAV	Liste consolidée des navires autorisés
CNCP	Parties coopérantes non-contractantes
CPAF	Comité permanent d'administration et des finances de la CTOI
CPC	Parties contractantes et Parties coopérantes non-contractantes
CS	Comité Scientifique de la CTOI
CTOI	Commission des Thons de l'Océan Indien
ESG	Évaluation de la stratégie de gestion
MCG	Mesure de Conservation et de Gestion (de la CTOI ; Résolutions et Recommandations)
MSA	Mission de soutien à l'application
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FPR	Fonds de Participation aux Réunions
ICRU	Amélioration du recouvrement des dépenses (« Improved Cost Recovery Uplift »)
PSC	Frais de gestion de projet
ZADJN	Zones au-delà de la juridiction nationale

COMMENT INTERPRÉTER LA TERMINOLOGIE UTILISÉE DANS CE RAPPORT

Le Rapport suivant a été rédigé en utilisant les termes suivants et les définitions associées en vue d'éviter toute ambiguïté liée à l'interprétation de certains paragraphes.

Niveau 1 : D'un organe subsidiaire de la Commission au niveau supérieur dans la structure de la Commission :
RECOMMANDE, RECOMMANDATION : toute conclusion ou demande d'action émanant d'un organe subsidiaire de la Commission (comité ou groupe de travail) qui doit être présentée formellement au niveau suivant de la structure de la Commission, pour examen/adoption (par exemple d'un Groupe de travail au Comité scientifique, du Comité à la Commission). L'intention est que la structure supérieure examine l'action recommandée et la mette en œuvre dans le cadre de son mandat, si l'organe subsidiaire émetteur n'a pas lui-même le mandat adéquat. Idéalement, cela devrait être une tâche spécifique et s'accompagner d'une échéance de réalisation.

Niveau 2 : D'un organe subsidiaire de la Commission à une CPC, au Secrétariat de la CTOI ou à un autre organe (mais pas la Commission) qui devra accomplir une tâche spécifique :
A DEMANDÉ : Ce terme ne devrait être utilisé par un organe subsidiaire de la Commission que s'il ne souhaite pas que cette demande soit formellement adoptée/approuvée par le niveau supérieur de la structure de la Commission. Par exemple, si un comité désire des informations complémentaires d'une CPC sur une question donnée, mais ne souhaite pas formaliser cette demande au-delà du mandat dudit comité, il peut demander qu'une action particulière soit réalisée. Idéalement, cela devrait être une tâche spécifique et s'accompagner d'une échéance de réalisation

Niveau 3 : Termes généraux à utiliser pour des questions de cohérence :
A DÉCIDÉ/S'EST ACCORDÉ/A INDIQUÉ/A CONVENU : tout point de discussion au cours d'une réunion que l'organe de la CTOI considère comme une décision sur des mesures à prendre dans le cadre de son mandat et qui n'a pas déjà été abordé aux niveaux 1 et 2 ; tout point de discussion ayant recueilli l'agrément général des délégations/participants durant une réunion et qui n'a pas besoin d'être examiné/adopté par le niveau supérieur dans la structure de la Commission.
A NOTÉ/A PRIS NOTE/NOTANT : tout point de discussion au cours d'une réunion que l'organe de la CTOI considère comme d'une importance justifiant de l'inclure dans le rapport de réunion, pour référence.

Tout autre terme : tout autre terme peut être utilisé, en plus des termes du niveau 3, pour mettre en évidence dans le rapport l'importance du paragraphe concerné. Cependant, les paragraphes identifiés par ces termes sont considérés comme ayant une portée d'explication/information et n'entrent pas dans la hiérarchie terminologique décrite ci-dessus (par exemple : **A EXAMINÉ, PRESSE, RECONNAÎT**…)

Table des matières

RESUME EXECUTIF **5**

OUVERTURE DE LA SESSION **6**

1. LETTRES DE CREANCES ET ADMISSION DES OBSERVATEURS **6**

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR **7**

3. RAPPORT DU SECRETARIAT **7**

3.1 Rapport sur 2021 7

3.2 Mise à jour sur les demandes faites par le CPAF en 2021 7

4. BILAN FINANCIER **8**

4.1 Arriérés de contributions 8

4.2 Fonds de participation aux réunions de la CTOI 9

4.3 État financier : Exercice fiscal 2021 9

4.4 Rapport financier à mi-parcours 2022 10

5. PROGRAMME DE TRAVAIL ET PREVISIONS BUDGETAIRES POUR 2023 ET PROVISOIREMENT POUR 2024. ..... **10**

6. QUESTIONS DIVERSES **11**

7. ADOPTION DU RAPPORT **11**

Appendice 1 Ordre du jour de la 19ème Session du Comité Permanent d'Administration et des Finances 12

Appendice 2 Liste des documents 13

Appendice 3 Liste des participants. 14

Appendice 4 Budget proposé pour 2023 et budget indicatif pour 2024 (en USD) 19

Appendice 5 Barème des Contributions pour 2023 (en USD) 20

Résumé exécutif

La 19ème Session du Comité Permanent d'Administration et des Finances (CPAF) de la Commission des Thons de l'Océan Indien (CTOI) s'est tenue dans un format hybride, avec des délégations de deux personnes présentes dans la salle et les autres participants par vidéoconférence le 11 mai 2022. Des Lettres de créances ont été reçues de 26 Parties contractantes (Membres) et de 7 observateurs et experts invités. La réunion a été présidée par le Président du CPAF, M. Hussain Sinan (Maldives).

Les demandes suivantes ont été soumises par le CPAF.

1. Le CPAF a noté que la R.I. d'Iran était responsable d'environ 48% du total des contributions impayées. L'Iran a informé le CPAF qu'il dispose actuellement de plus de 2 millions de dollars pour régler ses contributions impayées ; cependant, en raison des sanctions financières, il n'est actuellement pas en mesure de transférer ces fonds sur le compte de la FAO. Le CPAF A **DEMANDÉ** au Secrétariat de travailler avec l'Iran et la FAO pour trouver une solution pour le transfert (paragraphe 19).
2. Le Mozambique a informé le CPAF que certaines contraintes financières ont été récemment levées au Mozambique et que le paiement de 2022 sera effectué en juin, et que les arriérés seront payés progressivement au cours des années à venir. Le CPAF a été informé par le Mozambique que la Lettre d'appel de fonds doit être maintenant adressée au ministère des Mers et non plus au ministère de l'Agriculture, des Eaux intérieures et de la Pêche. Le CPAF A **DEMANDÉ** au Secrétariat de s'assurer que ce changement soit porté à la connaissance de la FAO (paragraphe 22).
3. Le CPAF A **DEMANDÉ** à la Somalie de fournir une mise à jour à la Commission sur l'état des paiements de ses contributions paragraphe 23).
4. Le Pakistan a informé le CPAF que le paiement de ses contributions est parfois affecté par les fluctuations des taux de change, ce qui a contribué à un sous-paiement des contributions annuelles. Le Pakistan a également indiqué qu'il y a une possible erreur dans le montant des arriérés de contribution chaque année. Le CPAF A **DEMANDÉ** que le Secrétariat travaille avec le Pakistan et la FAO pour confirmer le total des arriérés (paragraphe 24).
5. Le CPAF a noté qu'il n'existe aucun cas où la FAO a demandé une suspension des contributions obligatoires, celles-ci étant un principe central de l'adhésion à l'Organisation. Le CPAF, a donc RECOMMANDÉ à la Commission que le barème des contributions de la CTOI continue d'inclure les Membres qui ne s'engagent pas avec la Commission. Toutefois, le CPAF A **DEMANDÉ** au Président de la CTOI d'écrire au Soudan et au Yémen et de s'enquérir de leurs intentions quant à leur participation à la CTOI en tant que Membre, y compris la possibilité de devenir une CNCP (paragraphe 29).
6. Le CPAF A RECOMMANDÉ la formation d'un petit groupe de travail (PGT) chargé de rédiger un règlement intérieur pour le fonctionnement du fonds de roulement, conformément à l'article IV.5 du Règlement financier de la CTOI. Le PGT sera composé de l'Australie, des Comores, de l'Union européenne et des Maldives. Le CPAF A **DEMANDÉ** que le PGT se réunisse virtuellement et présente le projet de règlement intérieur au CPAF20 (paragraphe 39).
7. Le CPAF a pris note de la préoccupation de certains Membres concernant le fait que le budget 2023 était plus élevé que le budget 2022. Le CPAF A **DEMANDÉ** à l'Indonésie de discuter des options avec le Secrétariat, y compris le Président du Comité scientifique, sur une proposition pour élaborer un budget alternatif à présenter à la Commission, en plus du budget et du tableau des contributions initialement proposés (dans les annexes 4 et 5) (paragraphe 54).
8. Le CPAF a rappelé que le projet de programme de travail et de budget est mis à la disposition des Membres 60 jours avant chaque réunion du CPAF, et A **DEMANDÉ** que tout Membre qui souhaite que le CPAF examine une modification majeure du budget proposé, fournisse un document qui puisse être diffusé par le Secrétariat bien avant la réunion (paragraphe 55).

Le CPAF a formulé les recommandations suivantes à la Commission.

1. Le CPAF a noté qu'il n'existe aucun cas où la FAO a demandé une suspension des contributions obligatoires, celles-ci étant un principe central de l'adhésion à l'Organisation. Le CPAF, a donc **RECOMMANDÉ** à la Commission que le barème des contributions de la CTOI continue d'inclure les Membres qui ne s'engagent pas avec la Commission. Toutefois, le CPAF A DEMANDÉ au Président de la CTOI d'écrire au Soudan et au Yémen

et de s'enquérir de leurs intentions quant à leur participation à la CTOI en tant que Membre, y compris la possibilité de devenir une CNCP. (paragraphe 29).

2. Le CPAF A **RECOMMANDÉ** la formation d'un petit groupe de travail (PGT) chargé de rédiger un règlement intérieur pour le fonctionnement du fonds de roulement, conformément à l'article IV.5 du Règlement financier de la CTOI. Le PGT sera composé de l'Australie, des Comores, de l'Union européenne et des Maldives. Le CPAF A DEMANDÉ que le PGT se réunisse virtuellement et présente le projet de règlement intérieur au CPAF20 (paragraphe 39).
3. Le CPAF A **RECOMMANDÉ** au Secrétariat d'inclure les détails du programme d'observateurs régionaux dans les futures déclarations financières (paragraphe 40).
4. Le CPAF a noté qu'un montant supplémentaire estimé à 100 000 $ pourrait être nécessaire dans la ligne budgétaire Réunions en 2022, si la Commission demande que le CTCA11 et le CS25 se tiennent en format hybride et A **RECOMMANDÉ** que, si la ligne budgétaire Réunions a besoin de fonds supplémentaires en 2022, ces fonds soient d'abord prélevés sur les économies réalisées dans d'autres lignes budgétaires, puis, seulement si nécessaire et de manière exceptionnelle, sur le Fonds de roulement (paragraphe 42).
5. Le CPAF A **RECOMMANDÉ** une dérogation à l'article XVI (5) du règlement intérieur de la CTOI concernant l'allocation du Fonds de participation aux réunions en 2022 afin de permettre une participation maximale aux réunions non-scientifiques (paragraphe 43).
6. Le CPAF A **RECOMMANDÉ** que la Commission envisage l'ajout d'un expert en données de niveau P2 au Secrétariat afin de mieux correspondre à la charge de travail de la section des données et, globalement, de renforcer l'efficacité et l'efficience de la prestation de services de données à la Commission (paragraphe 47).
7. Le CPAF a noté que le solde du FPR à la fin de 2021 était de 312 981 $ et EST CONVENU qu'il est peu probable que ce solde soit entièrement dépensé en 2022 en raison des restrictions continues sur les voyages causées par la pandémie. Le CPAF a donc **RECOMMANDÉ** que l'allocation budgétaire annuelle pour le FPR (normalement 250 000 $) soit fixée à 0 $ pour 2023 (paragraphe 50).
8. Toutefois, notant le désir de la Commission de reprendre les réunions en personne, le CPAF A **RECOMMANDÉ** l'utilisation du Fonds de roulement (FDR) pour le FPR à hauteur d'au plus 150 000 $ et de manière exceptionnelle au cas où celui-ci aurait besoin de fonds supplémentaires en 2023 (paragraphe 50).
9. Le CPAF a également **RECOMMANDÉ** que les dépenses totales aux fins du FPR en 2023 (FPR et FDR combinés) ne dépassent pas 250 000 $ (ce qui est l'allocation budgétaire ordinaire) (paragraphe 50).

En ce qui concerne le Programme de travail et estimations budgétaires pour 2022 et provisoirement pour 2023

10. Le CPAF A **RECOMMANDÉ** à la Commission d'adopter le programme de travail et le budget ainsi que le barème des contributions pour 2023 et 2024 (à titre indicatif) après examen des alternatives proposées, notant que toute nouvelle activité convenue lors de la 26e session de la Commission (S26) ayant des conséquences budgétaires, nécessitera une modification des chiffres (paragraphe 57).

Ouverture de la Session

1. La réunion a été ouverte et présidée par le Président du Comité permanent d'administration et des finances (CPAF), le Dr Hussain Sinan (Maldives).
2. En raison de la pandémie de COVID-19, la 19e Session du CPAF de la Commission des Thons de l'Océan Indien (CTOI) s'est tenue dans un format hybride, avec des délégations de deux personnes présentes dans la salle et les autres participants par vidéoconférence.

1. Lettres de créances et admission des observateurs

3. Des lettres de créances ont été reçues de 26 Parties contractantes. La Chine, l'Inde, la R.I. d'Iran et l'île Maurice ont participé par vidéoconférence.

4. En vertu de l'Article VII de l'Accord portant création de la CTOI et de l'Article XIV du Règlement intérieur de la CTOI, la Commission a admis les observateurs suivants :

Consultants et experts invités

- Taïwan, Province de Chine.

5. La liste des participants figure à l'Appendice 1.

2. Adoption de l'ordre du jour

6. Le CPAF **A ADOPTÉ** l'ordre du jour, qui est inclus à l'Appendice 2. Les documents présentés au CPAF sont inclus à l'Appendice 3.

3. Rapport du Secrétariat

3.1 Rapport sur 2021

7. Le CPAF a pris note du document IOTC–2022–SCAF19–02 qui présente les activités du Secrétariat en 2021 couvrant son soutien aux réunions, aux activités scientifiques et d'application, les communications, les technologies de l'information et l'administration.
8. Le CPAF a pris note des perturbations imposées au Secrétariat en 2021 en raison de la pandémie de COVID et de la fermeture et du déménagement des bureaux de la CTOI suite à un incendie majeur, et a félicité le Secrétariat pour avoir fourni ses services au cours de cette année particulièrement difficile.
9. Le CPAF a remercié le Bureau du coordinateur résident des Nations Unies pour Maurice et les Seychelles, le ministère des Affaires étrangères des Seychelles et l'Autorité des pêches des Seychelles pour avoir aidé le Secrétariat à trouver un nouveau bureau. Le CPAF a également reconnu l'assistance spéciale de l'Autorité des pêches des Seychelles qui, dans un délai très court, a relocalisé le serveur de la CTOI dans l'une de ses installations.
10. En réponse à une question sur la Liste consolidée des navires autorisés (paragraphe 29), le Secrétariat a informé le CPAF que le principal problème auquel est confronté la CLAV est qu'aucune des ORGP thonières ne peut actuellement assumer la responsabilité de maintenir et de développer le système. Les Secrétariats thoniers continuent de discuter des moyens de financer et de gérer la CLAV mais aucun plan ferme n'a été établi.
11. En réponse à une question sur la réception par le Secrétariat de résumés des produits débarqués dans plusieurs conserveries associées à l'*International Seafood Sustainability Foundation* (paragraphe 32), le Secrétariat a informé le CPAF que ces données sont toujours reçues et nettoyées, mais qu'aucune décision n'a été prise par les organes techniques de la CTOI sur la manière dont ces données pourraient être utilisées.
12. En réponse à une question sur le fait que le Secrétariat a entamé une collaboration avec le projet GLOBEFISH de la FAO pour développer une procédure d'échange de jeux de données socio-économiques (paragraphe 33), le Secrétariat a informé le CPAF que le projet GLOBEFISH est une source potentielle de certaines informations socio-économiques pour la CTOI, mais que la Commission doit encore décider de quelles informations socio-économiques elle pourrait avoir besoin à l'avenir.

3.2 Mise à jour sur les demandes faites par le CPAF en 2021

13. Le CPAF a pris note du document IOTC-2022-SCAF19-03 qui fournit au CPAF des informations sur les progrès réalisés pendant la période intersessionnelle concernant les demandes d'action formulées lors de sa 18e session en 2021.
14. Le CPAF a NOTÉ que le Secrétariat a continué à explorer l'utilisation de plateformes de vidéoconférence pour étendre la participation aux réunions et aux activités de développement des capacités en 2021. Le Secrétariat a informé le CPAF que les réunions de préparation des données se tiendront à l'avenir par vidéoconférence et le CPAF a encouragé les groupes de travail à envisager également l'utilisation de plateformes virtuelles.

4. Bilan financier

4.1 Arriérés de contributions

15. Le CPAF a pris note des informations présentées dans le document IOTC-2022-SCAF19-05 sur les arriérés de contributions au 31 décembre 2021.

16. Le CPAF a noté que le total cumulé des arriérés de contributions a augmenté d'environ 5 %, passant de 3 798 769 dollars au 31 décembre 2020 à 3 984 835 dollars au 31 décembre 2021.

17. Le CPAF a noté qu'au 31 décembre 2021, 10 Membres avaient des arriérés de contributions pour une valeur totale de 3 689 529 $ et que le total des arriérés de contributions des ex-Membres était de 295 306 $.

18. Le CPAF a noté qu'aucune contribution n'a été reçue de huit Membres en 2021, à savoir l'Érythrée, la R.I. d'Iran, Madagascar, le Mozambique, la Somalie, le Soudan, la Tanzanie et le Yémen. Le CPAF a également noté que des contributions partielles ont été reçues des Comores et du Pakistan, mais qu'elles ne couvraient pas la totalité des montants dus.

19. Le CPAF a noté que la R.I. d'Iran était responsable d'environ 48% du total des contributions impayées. L'Iran a informé le CPAF qu'il dispose actuellement de plus de 2 millions de dollars pour régler ses contributions impayées ; cependant, en raison des sanctions financières, il n'est actuellement pas en mesure de transférer ces fonds sur le compte de la FAO. Le CPAF **A DEMANDÉ** au Secrétariat de travailler avec l'Iran et la FAO pour trouver une solution pour le transfert.

20. Les Comores ont informé le CPAF qu'elles ont fait face à une série de difficultés pour payer leurs contributions au cours des dernières années mais qu'elles restent engagées à les payer dans les limites de leur capacité financière.

21. Madagascar a informé le CPAF qu'elle n'a pas versé de contribution en 2021, mais qu'elle a effectué un paiement en 2022 et qu'elle a l'intention de régler autant que possible de ses contributions impayées d'ici la fin de 2022.

22. Le Mozambique a informé le CPAF que certaines contraintes financières ont été récemment levées au Mozambique et que le paiement de 2022 sera effectué en juin, et que les arriérés seront payés progressivement au cours des années à venir. Le CPAF a été informé par le Mozambique que la Lettre d'appel de fonds doit être maintenant adressée au ministère des Mers et non plus au ministère de l'Agriculture, des Eaux intérieures et de la Pêche. Le CPAF **A DEMANDÉ** au Secrétariat de s'assurer que ce changement soit porté à la connaissance de la FAO.

23. Le CPAF **A DEMANDÉ** à la Somalie de fournir une mise à jour à la Commission sur l'état des paiements de ses contributions.

24. Le Pakistan a informé le CPAF que le paiement de ses contributions est parfois affecté par les fluctuations des taux de change, ce qui a contribué à un sous-paiement des contributions annuelles. Le Pakistan a également indiqué qu'il y a une possible erreur dans le montant des arriérés de contribution chaque année. Le CPAF **A DEMANDÉ** que le Secrétariat travaille avec le Pakistan et la FAO pour confirmer le total des arriérés.

25. Le CPAF a souligné l'importance du paiement des contributions en temps voulu pour assurer le fonctionnement efficace de la Commission et a encouragé les Membres à envisager de travailler avec le Secrétariat et la FAO pour payer les contributions impayées selon un calendrier préétabli.

26. Le CPAF a noté qu'au 31 décembre 2021, le total des arriérés de contributions pour l'Érythrée, le Soudan et le Yémen s'élevait à 1 350 158 $, ce qui équivaut à près de 34% du total des arriérés de contributions. Le CPAF a rappelé que l'Érythrée s'est retirée de la CTOI, avec effet à compter de 2024. Cependant, si l'historique de non-paiement des contributions du Soudan et du Yémen se poursuit à l'avenir, cela signifie que chaque année, le budget annuel pourrait effectivement être réduit d'environ 60 000 $.

27. En 2021, le CPAF18 a noté le manque d'engagement à long terme de l'Érythrée, du Soudan et du Yémen avec la Commission, le fait qu'ils continuent à manquer à leurs obligations et l'impact négatif sur le budget de la CTOI dû au non-paiement des contributions de l'Érythrée, du Soudan et du Yémen.

28. Le CPAF a pris note du document IOTC-2022-CPAF19-05 l'informant que l'Article III de l'Acte constitutif de la FAO prévoit qu'un État Membre en retard dans le paiement de ses contributions financières à l'Organisation n'a pas le droit de vote à la Conférence (bien que, comme la CTOI, il puisse demander à la Conférence de rétablir son droit de vote). En ce qui concerne les Membres en retard de paiement et leur participation au Conseil, aucune nation Membre en retard dans le paiement de ses contributions financières n'est éligible au Conseil. Si un Membre siégeant au Conseil de la FAO devait avoir des arriérés, il sera considéré comme démissionnaire et ne recevra pas d'invitation à participer au Conseil tant qu'il n'aura pas effectué un paiement suffisant de ses contributions financières. S'il ne le fait pas avant le début de la session du Conseil, le Membre est considéré comme démissionnaire et une invitation à assister au Conseil en tant qu'observateur lui est adressée.
29. Le CPAF a noté qu'il n'existe aucun cas où la FAO a demandé une suspension des contributions obligatoires, celles-ci étant un principe central de l'adhésion à l'Organisation. Le CPAF, a donc **RECOMMANDÉ** à la Commission que le barème des contributions de la CTOI continue d'inclure les Membres qui ne s'engagent pas avec la Commission. Toutefois, le CPAF **A DEMANDÉ** au Président de la CTOI d'écrire au Soudan et au Yémen et de s'enquérir de leurs intentions quant à leur participation à la CTOI en tant que Membre, y compris la possibilité de devenir une CNCP.

4.2 Fonds de participation aux réunions de la CTOI

30. Le CPAF a pris note du document IOTC-2022-CPAF19-06 qui fournit les détails passés et présents du Fonds de participation aux réunions (FPR) de la CTOI.
31. Le CPAF a reconnu les contributions supplémentaires au FPR reçues de la Chine (18 000 $) en 2021.
32. Le CPAF a noté que les restrictions de voyage dues à la pandémie de COVID-19 ont entraîné, entre février 2020 et avril 2022, le passage de toutes les réunions de la CTOI vers des plates-formes virtuelles ; en conséquence, le FPR en 2020 et 2021 a été considérablement sous-utilisé.
33. Le CPAF a noté que le solde du FPR à la fin de 2021 était de 312 981 $.

4.3 État financier : Exercice fiscal 2021

34. Le CPAF a pris note du document IOTC-2022-CPAF19-04 qui présente l'état financier de la Commission pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021.
35. Le CPAF a noté que le total des contributions dues en 2021 pour le budget 2021 était de 4 221 458 $ (USA), et qu'au 31 décembre 2021, un total de 4 035 392 $ avait été reçu. Le CPAF a également noté que le total des contributions reçues en 2021 comprenait également les contributions dues pour les années antérieures à 2021.
36. Le CPAF a noté que sur le budget total de 4 221 458 $, la Commission a dépensé 2 847 662 $ (chiffres réels). Cette sous-dépense est principalement due aux économies réalisées sur les voyages, les frais de réunion et le renforcement des capacités, en raison des restrictions de COVID-19. Il y a eu une sous-dépense d'environ 64% dans les frais de fonctionnement et de 12% dans les frais de personnel (en raison du fait qu'un poste d'agent des pêches est resté vacant pendant la majeure partie de l'année alors que le recrutement était en cours).
37. Le CPAF a noté que le budget non dépensé en 2021 a été affecté au Fonds de roulement.
38. Le CPAF a noté que les fonds extrabudgétaires continuent à représenter une part importante du budget global et a remercié l'Australie (34 878 $) et la Chine (18 000 $) pour avoir fourni des fonds extrabudgétaires en 2021.
39. Le CPAF **A RECOMMANDÉ** la formation d'un petit groupe de travail (PGT) chargé de rédiger un règlement intérieur pour le fonctionnement du fonds de roulement, conformément à l'article IV.5 du Règlement financier de la CTOI. Le PGT sera composé de l'Australie, des Comores, de l'Union européenne et des Maldives. Le CPAF **A DEMANDÉ** que le PGT se réunisse virtuellement et présente le projet de règlement intérieur au CPAF20.
40. Le CPAF **A RECOMMANDÉ** au Secrétariat d'inclure les détails du programme d'observateurs régionaux dans les futures déclarations financières.

4.4 Rapport financier à mi-parcours 2022

41. Le CPAF a pris note du rapport financier à moyen terme 2022 fourni dans le document IOTC-2022-SCAF19-07.

42. Le CPAF a noté qu'un montant supplémentaire estimé à 100 000 $ pourrait être nécessaire dans la ligne budgétaire Réunions en 2022, si la Commission demande que le CTCA11 et le CS25 se tiennent en format hybride et **A RECOMMANDÉ** que, si la ligne budgétaire Réunions a besoin de fonds supplémentaires en 2022, ces fonds soient d'abord prélevés sur les économies réalisées dans d'autres lignes budgétaires, puis, seulement si nécessaire et de manière exceptionnelle, sur le Fonds de roulement.

43. Le CPAF **A RECOMMANDÉ** une dérogation à l'article XVI (5) du règlement intérieur de la CTOI concernant l'allocation du Fonds de participation aux réunions en 2022 afin de permettre une participation maximale aux réunions non-scientifiques.

44. Le Secrétariat a informé le CPAF qu'il travaille avec l'Union européenne à l'élaboration d'un projet visant à soutenir une série d'activités scientifiques et de conformité qui ont été jugées prioritaires par la Commission. La contribution de l'Union européenne sera d'environ 800 000 $ et le projet devrait commencer plus tard en 2022. Le CPAF a salué cette offre généreuse.

5. Programme de travail et prévisions budgétaires pour 2023 et provisoirement pour 2024.

45. Le CPAF a pris note du document IOTC-2022-SCAF19-08 qui présente les estimations budgétaires du programme de travail du Secrétariat de la CTOI pour l'exercice financier du 1er janvier au 31 décembre 2023, ainsi que des chiffres indicatifs pour l'exercice financier 2024.

46. Le CPAF a noté que le montant global proposé pour le budget administratif pour 2023 est de 4 350 095 $ (USA) et qu'il est basé sur les opérations normales de la CTOI et sur toute instruction actualisée de la Commission. Le CPAF a noté que le Secrétariat fonctionnera avec un effectif complet en 2023.

47. Le CPAF a noté que le budget proposé pour 2023 représente une augmentation de 7% par rapport au budget correspondant de 2022, qui est due à l'ajout proposé d'un nouveau poste P2 d'agent des pêches (données) et à certaines augmentations des frais de fonctionnement.

48. Le CPAF **A RECOMMANDÉ** que la Commission envisage l'ajout d'un expert en données de niveau P2 au Secrétariat afin de mieux correspondre à la charge de travail de la section des données et, globalement, de renforcer l'efficacité et l'efficience de la prestation de services de données à la Commission.

49. Le CPAF a noté que le budget provisoire pour 2024 représente une augmentation de 7% par rapport au budget proposé pour 2023, principalement en raison du rétablissement de l'allocation budgétaire annuelle normale de 250 000 $ au FPR.

50. Le CPAF a noté que le solde du FPR à la fin de 2021 était de 312 981 $ et **EST CONVENU** qu'il est peu probable que ce solde soit entièrement dépensé en 2022 en raison des restrictions continues sur les voyages causées par la pandémie. Le CPAF a donc **RECOMMANDÉ** que l'allocation budgétaire annuelle pour le FPR (normalement 250 000 $) soit fixée à 0 $ pour 2023. Toutefois, notant le désir de la Commission de reprendre les réunions en personne, le CPAF **A RECOMMANDÉ** l'utilisation du Fonds de roulement (FDR) pour le FPR à hauteur d'au plus 150 000 $ et de manière exceptionnelle au cas où celui-ci aurait besoin de fonds supplémentaires en 2023. Le CPAF a également **RECOMMANDÉ** que les dépenses totales aux fins du FPR en 2023 (FPR et FDR combinés) ne dépassent pas 250 000 $ (ce qui est l'allocation budgétaire ordinaire).

51. Le CPAF a vivement recommandé aux Membres d'envisager de reprendre l'accueil des réunions de la CTOI, car c'est la pratique normale et c'est essentiel pour maintenir la ligne budgétaire des réunions au niveau actuel.

52. Le CPAF a encouragé les organes de la CTOI à envisager d'utiliser à l'avenir, dans la mesure du possible, des plateformes de réunion virtuelles et hybrides afin d'améliorer la participation et d'optimiser les coûts des réunions.

53. La Thaïlande a informé le CPAF de son intention d'accueillir la Commission de 2024 et les réunions associées. Le CPAF a remercié la Thaïlande pour cette offre généreuse et a encouragé tous les Membres à envisager d'accueillir les réunions à partir de 2023.

54. Le CPAF a pris note de la préoccupation de certains Membres concernant le fait que le budget 2023 était plus élevé que le budget 2022. Le CPAF **A DEMANDÉ** à l'Indonésie de discuter des options avec le Secrétariat, y compris le Président du Comité scientifique, sur une proposition pour élaborer un budget alternatif à présenter à la Commission, en plus du budget et du tableau des contributions initialement proposés (dans les annexes 4 et 5).
55. Le CPAF a rappelé que le projet de programme de travail et de budget est mis à la disposition des Membres 60 jours avant chaque réunion du CPAF, et **A DEMANDÉ** que tout Membre qui souhaite que le CPAF examine une modification majeure du budget proposé, fournisse un document qui puisse être diffusé par le Secrétariat bien avant la réunion.
56. Le CPAF **EST CONVENU** de déférer à la Commission toute approbation du budget administratif 2023 et du tableau révisé des contributions correspondant.
57. Le CPAF **A RECOMMANDÉ** à la Commission d'adopter le programme de travail et le budget ainsi que le barème des contributions pour 2023 et 2024 (à titre indicatif) après examen des alternatives proposées, notant que toute nouvelle activité convenue lors de la 26e session de la Commission (S26) ayant des conséquences budgétaires, nécessitera une modification des chiffres.

6. Questions diverses

58. Aucune.

7. Adoption du rapport

59. Le rapport de la 19e session du Comité permanent de l'administration et des finances de la CTOI (IOTC-2022-SCAF19-R) a été **ADOPTÉ** le 12 mai 2022.

APPENDICE 1
ORDRE DU JOUR DE LA 19EME SESSION DU COMITE PERMANENT D'ADMINISTRATION ET DES FINANCES

OUVERTURE DE LA SESSION

1. **LETTRES DE CRÉANCES / ADMISSION DES OBSERVATEURS**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **RAPPORT DU SECRÉTARIAT : 2021 (IOTC-2022-SCAF19-02)**

   2.1 Mise à jour des demandes faites par le SCAF en 2021 (IOTC-2022-SCAF19-03)
4. **BILAN FINANCIER**

   4.1 Arriérés de contributions (IOTC-2022-SCAF19-05)

   4.2 Fonds de Participation aux Réunions de la CTOI (IOTC-2022-SCAF19-06)

   4.3 Bilan financier : Exercice fiscal 2021 (IOTC-2022-SCAF19-04)

   4.4 Rapport financier à mi-parcours 2022 (IOTC-2022-SCAF19-07)
5. **PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET PRÉVISIONNEL POUR 2023 ET (PROVISOIREMENT) 2024**

   Programme de travail et budget (IOTC-2022-SCAF19-08)
6. **AUTRES QUESTIONS**
7. **ADOPTION DU RAPPORT DU CPAF19 (12 mai)**

APPENDICE 2
LISTE DES DOCUMENTS

Les documents sont disponibles sur la page web du CPAF19 de la CTOI [cliquer ici]

Document	Titre
IOTC–2022–SCAF19–01b	Ordre du jour provisoire du CPAF19
IOTC–2022– SCAF19–02	Rapport du Secrétariat de la CTOI en 2020
IOTC–2022–SCAF19–03	Progrès en ce qui concerne les demandes d'action formulées par le CPAF en 2021
IOTC–2022– SCAF19–04	Bilan financier pour 2021
IOTC–2022– SCAF19–05	Arriérés de contributions
IOTC–2022– SCAF19–06	Fonds de Participation aux Réunions de la CTOI
IOTC–2022– SCAF19–07	Rapport financier à mi-parcours 2021
IOTC–2022– SCAF19–08	Programme de travail et budget prévisionnels pour 2023 (et budget indicatif pour 2024)

APPENDICE 3
LISTE DES PARTICIPANTS.

PARTIES CONTRACTANTES

PRÉSIDENT
Dr. Hussain Sinan
Maldives
hsinan@gmail.com

AUSTRALIE
Suppléant
Mr Patrick Sachs
Department of Agriculture, Water and the Environment
patrick.sachs@awe.gov.au

Conseillers
Mr Neil Hughes
Department of Agriculture, Water and the Environment
Neil.hughes@awe.gov.au

Mr Nazmul Alam
Department of Agriculture, Water and the Environment
nazmul.alam@agriculture.gov.au

Mr Don Bromhead
Department of Agriculture, Water and the Environment
don.bromhead@awe.gov.au

Mr Terry Romaro
Ship Agencies Australia
terry@saa.com.au

BANGLADESH
Chef de délégation
Mr A.N.M Nazim
Department of Fisheries
nazim22m@gmail.com

Suppléant
Mr Atiar Rahman
Department of Fisheries
atiar_dof@yahoo.com

CHINE
Chef de délégation
Mr Le li
Bureau of Fisheries
271605498@qq.com

Suppléant
Mr Xiaobing Liu
Shanghai Ocean University
xiaobing.liu@hotmail.com

Ms Mengjie Xiao
China Overseas Fisheries Association
xiaomengjie@cofa.net.cn

Ms Qiuning Li
China Overseas Fisheries Association
liqiuning@cofa.net.cn

Mr Jiangfeng Zhu
Bureau of Fisheries
jfzhu@shou.edu.cn

Ms Yanan Li
Shanghai Ocean University
liyananxiada@yeah.net

COMORRS
Chef de délégation
Mr Said Boina
Direction de la Pêche
dalaili@live.fr

Suppléant
Mr Kamal Thabiti
Direction de la Pêche
thabitik@yahoo.fr

Conseillers
Mr Abdou Ali Maaloumi
Direction de la Pêche
cmaaloumi@yahoo.fr

Mr Kamal Mohamed
Direction de la Pêche
kamalmohamed4@gmail.com

UNION EUROPÉENNE
Chef de délégation
Mr Marco Valletta
Directorate-General for Maritime Affairs and Fisheries (DG MARE) of the European Commission
marco.valletta@ec.europa.eu

Suppléant
Ms Laura Marot
Directorate-General for Maritime Affairs and Fisheries (DG MARE) of the European Commission
laura.marot@ec.europa.eu

Mr Benoit Marcoux
Directorate-General for Maritime Affairs and Fisheries (DG MARE) of the European Commission
benoit.marcoux@ec.europa.eu

Mr Paulien Depickere
paulien.depickere@ec.europa.eu

Ms Natassia Reyes
IRD
nastassia.reyes@ird.fr

Ms Gloria Del Cerro
gcerro@mapa.es

FRANCE(TOM)
Chef de délégation
Ms Anais Melard
Ministère de la Mer
anais.melard@agriculture.gouv.fr

Suppléant
Ms Juliette Haziza
Ministère de la Mer
juliette.haziza@agriculture.gouv.fr

Ms Alice Boiffin
Ministère de la Mer

alice.boiffin@agriculture.gouv.fr

INDE
Chef de délégation
Mr R. Jeyabaskaran
Minister for Fisheries, Animal Husbandry & Dairying
dg@fsi.gov.in

Suppléant
Mr I. A. Siddiqui
Minister for Fisheries, Animal Husbandry & Dairying
ia.siddiqui@gov.in

Mr Sijo Varghese
Minister for Fisheries, Animal Husbandry & Dairying
varghesefsi@hotmail.com

Mr Ansurnan Das
Minister for Fisheries, Animal Husbandry & Dairying
ansuman@fsi.gov.in

Mr Poonam Rani
Minister for Fisheries, Animal Husbandry & Dairying
poonam.ranii@gov.in

INDONESIE
Chef de délégation
Mr Ridwan Mulyana
Ministry of Marine Affairs and Fisheries
ridwan.mulyana@kkp.go.id

Suppléant
Ms Putuh Suadela
Ministry of Marine Affairs and Fisheries
putuhsuadela@gmail.com

Conseillers
Mr Wudianto
Ministry of Marine Affairs and Fisheries
wudianto59@gmail.com

Conseillers
Mr Bram Setyadji
Ministry of Marine Affairs and Fisheries
bramsetyadji@kkp.go.id

Conseillers
Mr Ririk Kartika Sulitstyaningsih
Ministry of Marine Affairs and Fisheries
rk.sulistyaningsih11@gmail.com

Conseillers
Mr Nilanto Perbowo
Ministry of Marine Affairs and Fisheries
perbowon@me.com

Conseillers
Mr Hary Christijanto
Ministry of Marine Affairs and Fisheries
hchristijanto@yahoo.com

Conseillers
Ms Riana Handayani
Ministry of Marine Affairs and Fisheries
daya139@yahoo.co.id

Conseillers
Ms Saraswati
Ministry of Marine Affairs and Fisheries
cacasaras@gmail.com

Conseillers
Mr Hendri Kurniawan
Ministry of Marine Affairs and Fisheries
hendrikur16@gmail.com

Conseillers
Mr Alza Rendian
Ministry of Marine Affairs and Fisheries
alzarendian@gmail.com

Conseillers
Ms Rennisca Ray Damanti
Ministry of Marine Affairs and Fisheries
ennisca@kkp.go.id

Conseillers
Mr Richi Richado
Indonesian Longline Tuna Association
long_way31184@hotmail.com

Conseillers
Mr Ridwan Nurzeha
Ministry of Marine Affairs and Fisheries
ridwan.nurzeha@kkp.go.id

IRAN
Chef de délégation
Mr Fariborz Rajaei
Iran Fisheries Organization
rajaeif@gmail.com

JAPON
Chef de délégation
Mr Hiroyuki Morita
International Affairs Division
hiroyuki_morita970@maff.go.jp

Suppléant
Ms Maiko Nakasu
International Affairs Division
maiko_nakasu100@maff.go.jp

Conseillers
Mr Shunji Fujiwara
Overseas Fishery Cooperation Foundation of Japan
roku.pacific@gmail.com

KENYA
Chef de délégation
Mr Daniel Mungai
State Department for Fisheries, Aquaculture and The Blue Economy
karemeri@gmail.com

Conseillers
Mr Benedict Kiilu

State Department for Fisheries, Aquaculture and The Blue Economy
bkiilu@yahoo.com

CORÉE
Chef de délégation
Ms Soobin Shim
Ministry of Oceans and Fisheries
sbin8shim@korea.kr

Suppléant
Ms Soo Min Kim
Korea Overseas Fisheries Cooperation Center
soominkim@kofci.org

MADAGASCAR
Chef de délégation
Mr Mahefa Randriamiarisoa
Ministère de la Pêche et de l'Economie Bleu
ranmahefa@yahoo.fr
Suppléant
Mr Antoine Marolova Rasolomampionona
Ministère de la Pêche et de l'Economie Bleu
lovastat.mrhp@gmail.com

MALAISIE
Chef de délégation
Mr Arthur Besther Sujang
Department of Fisheries Malaysia
arthur@dof.gov.my

Suppléant
Ms Nor Azlin binti Mokhtar
Department of Fisheries Malaysia
nor_azlin@dof.gov.my

MALDIVES
Chef de délégation
Mr Adam Ziyad
Ministry of Fisheries, Marine Resources and Agriculture
adam.ziyad@fishagri.gov.mv
Suppléant
Ms Maleeha Haleem
Ministry of Fisheries, Marine Resources and Agriculture
maleeha.haleem@fishagri.gov.mv

MAURICE
Conseillers
Ms Annabelle Nisha Odile Ombrasine
Acting Assistant Parliamentary Counsel
aombrasine@govmu.org

Conseillers
Ms Prema Appadu
Ministry of Blue Economy, Marine Resources, Fisheries and Shipping
pappadu@govmu.org

Conseillers
Ms Veronique Garrioch
IBL Seafood and Marine Operations
vero.garrioch@gmail.com

MOZAMBIQUE
Suppléant
Mr Cassamo Junior
Ministry of the Sea, Inland Waters and Fisheries
cassamo.hassane@gmail.com

Conseillers
Mr Avelino Munwane
Ministry of the Sea, Inland Waters and Fisheries
avelinomunwane@gmail.com

OMAN
Suppléant
Mr Al Muatasim Hamood Al Habsi
Minister of Agricultural, Fisheries Wealth and Water Resources
muatasim4@hotmail.com

Tariq Darwish Alalawi
Conseillers
Minister of Agricultural, Fisheries Wealth and Water Resources
ta_alalawi_211@hotmail.com

PAKISTAN
Suppléant
Mr Farhan Khan
Ministry of Maritime Affairs
farhankhan704@gmail.com

PHILIPPINES
Advisor (s)
Ms Jennifer Viron
Bureau of Fisheries and Aquatic Resources
jennyviron@gmail.com

Conseillers
Mr Marlo Demo-os
Bureau of Fisheries and Aquatic Resources
mbdemoos@gmail.com

Conseillers
Ms Mary Joy Mabanglo
Bureau of Fisheries and Aquatic Resources
mj.mabanglo@gmail.com

SEYCHELLES
Chef de délégation
Mr Roy Clarisse
Ministry of Fisheries and Blue Economy
rclarisse@gov.sc

Conseillers
Ms Sheriffa Morel
Ministry of Fisheries and Blue Economy
sheriffamorel@gov.sc

SOMALIE
Conseillers
Mr Abdirahim Ibrahim Shekh Heile
Ministry of Fisheries and Marine Resources
sgunrahim@yahoo.com

SRI LANKA
Chef de délégation
Ms Kalyani Hewapathirana
Department of Fisheries & Aquatic Resources
hewakal2012@gmail.com

Suppléant
Mr M.M Ariyarathne
Department of Fisheries & Aquatic Resources
mma_fi@yahoo.com

AFRIQUE DU SUD
Absent

SOUDAN
Absent

TANZANIE
Suppléant
Mr Zahor M. El Kharousy
Deep Sea Fishing Authority
zahor1m@hotmail.com
Suppléant

Conseillers
Mr. Emmanuel A. Sweke
Deep Sea Fishing Authority
emmanuel.sweke@dsfa.go.tz

Conseillers
Mr Christian A. Nzowa
Deep Sea Fishing Authority
christiannzowa@gmail.com

THAILANDE
Chef de délégation
Ms Praulai Nootmorn Sukkaew
Department of Fisheries
nootmorn@yahoo.com

Suppléant
Mr Pavarot Noranarttragoon
Department of Fisheries
pavarotn@gmail.com

Conseillers
Ms Thanyalak Ratanadilok Na Phuket
Department of Fisheries
trthanya@gmail.com

Conseillers
Ms Chonticha Kumyoo
Department of Fisheries
chonticha.dof@gmail.com

Conseillers
Ms Thitirat Rattanawiwan
Department of Fisheries
milky_gm@hotmail.com

ROYAUME-UNI
Suppléant
Mr Marc Owen
Department for Environment, Food & Rural Affairs
marc.owen@defra.gov.uk

Conseillers
Mr Chris Mees
c.mees@mrag.co.uk

YÉMEN
Absent

OBSERVATEURS

The PEW Charitable Trusts
Mr Glen Holmes
gholmes@pewtrusts.org

EXPERTS INVITÉS

Ms I-Lu Lai
jiachun@ms1.fa.gov.tw

Mr Chia-Chun Wu
jiachun@ms1.fa.gov.tw

Mr Shih-Ming Kao
kaosm@udel.edu

Mr Ken Chien-Nan Lin

chiennan@ms1.fa.gov.tw

SECRETARIAT DE LA CTOI

Mr Christopher O'Brien
chris.obrien@fao.org

Ms Mirose Govinden
mirose.govinden@fao.org

Ms Claudette Matombe
claudette.matombe@fao.org
Ms Hendreika Monthy
hendreika.monthy@fao.org

Mr Olivier Roux
olivier@otolithe.com

Mr Howard Whalley
howard.whalley@fao.org

INTERPRÈTES

Ms Annie Trottier
a.trottier@aiic.net

Ms Sylvia Amisi
s.amisi@aiic.org

Ms Pascale Sutherland
pascalesutherland@hotmail.com

Mr Guillaume Fleury

g.fleury@aiic.net s.kobine@aiic.net vandana.kawlra@gmail.com

Ms Suzanne Kobine-Roy Ms Vandana Kawlra

APPENDICE 4

BUDGET PROPOSE POUR 2023 ET BUDGET INDICATIF POUR 2024 (EN USD)

			Chiffres réels 2021	2022	2023	2024
1	**Frais de personnel**					
1.1	**Cadres**					
		Secrétaire exécutif (D1)	194,950	194,797	209,731	213,926
	Science	Responsable scientifique (P5)	146,089	145,473	157,578	160,729
		Coordinateur scientifique (P4)	-	0	0	0
		Expert en évaluation des stocks (P4)	126,716	127,083	137,920	140,679
		Chargé des pêches (Science P3)	97,898	96,944	105,643	107,756
	Application	Responsable d'application (P5)	141,066	140,200	151,972	155,011
		Coordinateur d'application (P4)	133,861	134,717	143,330	146,197
		Chargé d'application (P3)	14,327	96,949	103,146	105,209
	Données	Coordinateur des données (P4)	128,836	129,837	137,920	140,679
		Statisticien (P3)	97,705	96,944	105,643	107,756
		Chargé des pêches (P2)	-	0	89,230	91,014
		Chargé des pêches (P1)	62,743	63,145	69,083	70,464
	Admin.	Agent administratif (P3)	123,567	124,965	128,190	130,753
1.2	**Services Généraux**					
		Assistant administratif	18,517	13,599	20,478	20,887
		Collaborateur de bureau	15,649	11,174	17,430	17,778
		Assistant de base de données	18,525	13,595	20,478	20,887
		Assistant de bureau	11,277	8,373	13,121	13,384
		Chauffeur	9,804	7,196	0	0
		Heures supplémentaires	-	5,100	5,100	5,202
		Total coûts salariaux	**1,341,530**	**1,410,092**	**1,615,993**	**1,648,313**
1.3		Cotisations aux pensions et assurance maladie	383,417	411,844	437,021	445,762
1.4		Cotisations au Fonds des droits à indemnités de la FAO	579,938	703,368	670,875	684,293
1.5		Ajustement Fonds indemnités	(7,886)			
1.6		ICRU	66,613	73,234	78,993	80,573
		Total des coûts de personnel	**2,363,611**	**2,598,537**	**2,802,883**	**2,858,940**
2	**Dépenses de fonctionnement**					
2.1		Renforcement des capacités	0	40,000	62,000	62,000
		Co-financement subventions	-33,009	0	0	0
2.2		Science/Données				
		Co-financement subventions	0	0	0	0
2.3		Application				
2.4		Divers Imprévus	0	0	0	0
2.5		Consultants/Prestataires de services	202,958	588,200	607,400	607,400
2.6		Déplacements professionnels	0	165,000	165,000	165,000
2.7		Réunions	18,503	145,000	182,000	182,000
2.8		Interprétation	101,597	135,000	135,000	135,000
2.9		Traduction	86,608	110,000	115,000	115,000
2.10		Équipement	16,166	25,000	35,000	35,000
2.11		Dépenses de fonctionnement général	68,076	75,000	76,000	76,000
2.12		Impression	0	0	0	0
2.13		Imprévus	0	10,000	10,000	10,000
		Total dépenses de fonctionnement	**460,899**	**1,293,200**	**1,387,400**	**1,387,400**
		SOUS-TOTAL	**2,824,510**	**3,891,737**	**4,190,283**	**4,246,340**
3	**Contr. suppl Seychelles**		-122,831	-20,100	-20,100	-20,100
4	**Frais de gestion FAO**		120,983	175,128	188,563	191,085
5	**Risque de déficits**		-	0		
6	**FPR**		25,000	25,000	-	250,000
		TOTAL GÉNÉRAL	**2,847,661**	**4,071,765**	**4,358,745**	**4,667,326**
					7%	7.1%

APPENDICE 5

BAREME DES CONTRIBUTIONS POUR 2023 (EN USD)

Pays	Classification Banque mondiale en 2020	Adhésion OCDE	Captures moyennes pour 2018-2020 (en t)	Contribution de base	Contribution des opérations	Contribution du RNB	Contribution des captures	Contribution totale (en USD)
Australie	Haute	Oui	5,053	$14,500	$18,125	$154,670	$14,459	$201,755
Bangladesh	Moyenne	Non	145	$14,500	$0	$38,668	$83	$53,251
Chine	Moyenne	Non	69,665	$14,500	$18,125	$38,668	$39,871	$111,164
Comores	Moyenne	Non	12,154	$14,500	$18,125	$38,668	$6,956	$78,249
Érythrée	Basse	Non	498	$14,500	$18,125	$0	$285	$32,911
Union Européenne	Haute	Oui	257,496	$14,500	$18,125	$154,670	$736,861	$924,157
France (Terr)	Haute	Oui	0	$14,500	$0	$154,670	$0	$169,170
Inde	Moyenne	Non	171,178	$14,500	$18,125	$38,668	$97,970	$169,263
Indonésie	Moyenne	Non	396,897	$14,500	$18,125	$38,668	$227,155	$298,448
Iran, République Islamique	Moyenne	Non	258,760	$14,500	$18,125	$38,668	$148,096	$219,389
Japon	Haute	Oui	12,744	$14,500	$18,125	$154,670	$36,469	$223,765
Kenya	Moyenne	Non	4,634	$14,500	$18,125	$38,668	$2,652	$73,945
Corée, Rép. de	Haute	Oui	20,742	$14,500	$18,125	$154,670	$59,355	$246,651
Madagascar	Basse	Non	8,514	$14,500	$18,125	$0	$4,873	$37,499
Malaisie	Moyenne	Non	23,966	$14,500	$18,125	$38,668	$13,717	$85,010
Maldives	Moyenne	Non	143,365	$14,500	$18,125	$38,668	$82,052	$153,345
Maurice	Moyenne	Non	24,026	$14,500	$18,125	$38,668	$13,751	$85,044
Mozambique	Basse	Non	5,578	$14,500	$18,125	$0	$3,193	$35,818
Oman	Haute	Non	80,044	$14,500	$18,125	$154,670	$45,811	$233,107
Pakistan	Moyenne	Non	51,194	$14,500	$18,125	$38,668	$29,300	$100,593
Philippines	Moyenne	Non	0	$14,500	$0	$38,668	$0	$53,168
Seychelles	Moyenne	Non	134,686	$14,500	$18,125	$38,668	$77,085	$148,378
Somalie	Basse	Non	0	$14,500	$0	$0	$0	$14,500
Afrique du Sud	Moyenne	Non	758	$14,500	$18,125	$38,668	$434	$71,727
Sri Lanka	Moyenne	Non	110,905	$14,500	$18,125	$38,668	$63,474	$134,767
Soudan	Basse	Non	170	$14,500	$0	$0	$97	$14,598
Tanzanie	Moyenne	Non	11,111	$14,500	$18,125	$38,668	$6,359	$77,652
Thaïlande	Moyenne	Non	20,497	$14,500	$18,125	$38,668	$11,731	$83,024
Royaume-Uni	Haute	Oui	388	$14,500	$0	$154,670	$1,110	$170,281
Yémen	Basse	Non	29,425	$14,500	$18,125	$0	$16,841	$49,466
			Total	**435,010**	**435,010**	**1,740,038**	**1,740,038**	**4,350,095**

La Banque Mondiale a remplacé le PIB par le Revenu National Brut (RNB par habitant). Le RNB compare de manière plus juste les nations avec des populations et des niveaux de vie très différents.